



Charte

des temps d'accueil collectif

Relais Petite Enfance de la Ville d'Angoulême

Le Relais est un lieu...

- **Ouvert** aux familles, aux professionnels et aux enfants.
- **Neutre** où les animatrices sont impartiales et n'ont pas de rôle de contrôle.
- **De professionnalisation** où nous réfléchissons à notre positionnement en tant que professionnels de la petite enfance.
- Où **les différences de chacun sont reconnues et respectées** : la tolérance, le respect mutuel et le non jugement sont des valeurs essentielles pour le bon déroulement des temps d'accueil collectifs.

Où l'enfant est au centre des réflexions, des paroles et des actions.



Pendant les temps d'accueil collectifs, les professionnels veillent à...

- **Faire confiance** à l'enfant.
- **Valoriser et encourager** l'enfant.
- **Laisser le choix** à l'enfant de participer ou non aux animations proposées.
- **Laisser faire** l'enfant (en ne faisant pas à sa place).
- **Laisser le libre accès aux doudous** pour que chaque enfant puisse le prendre quand il en éprouve le besoin.
- **Mettre des mots** sur ce que l'enfant va vivre, en s'adressant directement à lui.
- **Maîtriser notre parole** en prenant conscience de notre manière de communiquer (ton, flux...) et en réfléchissant aux sujets abordés en présence des enfants (vie privée des familles...).
- **Respecter** le travail de chacun.
- **Participer** au rangement du matériel.
- **Être entièrement disponible** auprès des enfants (téléphone rangé dans le sac).

